Je soussigné(e), à titre de donateur, donne par la présente la somme de _____ $ CA au **Grand Imperial Conclave of Canada Charitable Foundation (No d'entreprise 88768 8356 RR0001),** qui sera conservée par le Grand Imperial Conclave of Canada Charitable Foundation pendant une période minimale de **dix (10) ans.**

Nom : _____ Conclave No: _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

Les dons peuvent être transmis directement à la GICCCF par virement Interac :
giccharitablefoundation@gmail.com

Ou par courrier adressé à David Walker, K.C.C., secrétaire de la GICCCF, à l'adresse
5130 Elliott Sideroad,
Midland ON L4R 4K3

LES ORIGINES

Conscients que la Charité, la Bienfaisance et les vertus chrétiennes occupent une place prépondérante dans le cœur de tout véritable et fidèle Chevalier Maçon Compagnon de tradition constantinienne, une résolution fut proposée lors de l'Assemblée annuelle de 1994, afin que l'Ordre Maçonnique et Militaire des Chevaliers de la Croix-Rouge de Constantin et les Ordres affiliés, par l'intermédiaire du Grand Conclave Impérial du Canada établissent une Fondation caritative.

« LA FONDATION CARITATIVE DU GRAND CONCLAVE IMPÉRIAL DU CANADA »

A été légalement constituée en vertu de la Loi sur les corporations du Canada et a été délivrée des lettres patentes le 11 octobre 1995. Le même jour, Revenu Canada a accordé à la Fondation un statut d'exonération fiscale en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que chaque donateur aurait droit à un reçu d'impôt assorti de tous les avantages fiscaux applicables. L'objectif principal de notre Fondation est de soutenir, par des subventions, la recherche médicale consacrée à la découverte de traitements contre des maladies qui touchent notre société, telles que l'arthrite.

« L'arthrite, sous une forme ou une autre, existe depuis longtemps.
Certaines momies égyptiennes présentent des signes incontestables d'arthrose, tout comme les restes congelés de l'homme de l'âge du cuivre, découverts dans les Alpes tyroliennes. »
Notre première subvention à la Société de l'arthrite a été versée en 1999, et chaque année depuis. Notre subvention actuelle de 2026 à la Société, d'un montant de **75 000 $,** porte le total des dons de notre Fondation à **500 300 $.**

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

Parce que la Société de l'arthrite du Canada tient un registre des méthodes de traitement et de prise en charge de l'arthrite, votre fondation s'est associée à elle afin que toutes nos subventions soient utilisées exclusivement pour financer la recherche médicale pour financer des projets de recherche partout au Canada :

a. Le rôle du coussinet adipeux du genou dans la formation de l'arthrose – **Ontario**
b. Outils d'IA pour détecter les changements dans les lésions osseuses traumatiques – **Alberta.**
c. Lignes directrices pour la prévention de l'arthrose après un traumatisme – **Colombie-Britannique**
d. Thérapie par lumière verte contre les douleurs articulaires – **Nouvelle-Écosse**
e. Initiative collaborative sur l'arthrite psoriasique **– Ontario**
f. Médicaments contre l'arthrite et santé pendant la grossesse – **Colombie-Britannique**
g. Validation d'une nouvelle cible dans le traitement de la douleur liée à l'arthrose – **Québec**
h. Subventions de fonctionnement Jeunes chercheurs pour les nouveaux diplômés – **Partout au Canada**

Nos dons servent actuellement à financer des subventions de recherche à l'Université Mémorial (T.-N.-L.); à McGill et à Laval (QC); à l'Hôpital pour enfants malades (Ont.); à l'Université du Manitoba (Man.); à l'Université de Calgary (AB); à l'Université de la Colombie-Britannique (C.-B.).

L'arthrite est la principale cause de handicap au Canada et touche 6 millions de Canadiens. L'arthrite n'est plus exclusivement une maladie des personnes âgées. La moitié des Canadiens atteints d'arthrite ont moins de 65 ans, ce qui signifie que la maladie touche fortement les personnes durant leurs années d'activité professionnelle. Une personne sur trois reçoit un diagnostic avant l'âge de 45 ans. L'arthrite coûte à l'économie canadienne environ 33 milliards de dollars par année en pertes de productivité et en dépenses de soins de santé.

VOTRE DON CONTINUERA DE PORTER FRUIT

En aidant simplement les autres grâce à vos Dons à notre fondation caritative, vous pouvez bénéficier d'économies d'impôt tout en accomplissant vos devoirs maçonniques et chevaleresques de charité. Vous pouvez faire un don de différentes façons.

DON DIRECT

En faisant un don de 250,00 $, soit en une seule fois, soit par versements cumulés, un Chevalier Compagnon recevra le Joyau Caritas en témoignage de sa contribution. Des dons peuvent également être faits par un Conclave ou par une personne à la mémoire d'un Chevalier Compagnon décédé, d'un ami ou d'un membre de la famille. Une magnifique carte commémorative sera envoyée à la famille du défunt, au nom du donateur, pour confirmer qu'un don a été fait à la Fondation à la mémoire de leur être cher disparu.

UN LEGS TESTAMENTAIRE

Des dons peuvent être prévus dans votre testament en désignant notre Fondation Caritative comme bénéficiaire. Il peut s'agir d'un REER, d'un FERR, d'une police d'assurance ou d'argent comptant. Les dons de titres et de biens immobiliers peuvent également être envisagés. Un reçu fiscal délivré à la succession peut compenser les impôts sur d'autres revenus, y compris les gains en capital

LE JOYAU CARITAS

Pour commémorer la création de la Fondation Caritative du Grand Conclave Impérial et reconnaître ceux qui font preuve de charité dans l'esprit généreux de la véritable chevalerie chrétienne, un magnifique et unique Joyau de la Charité a été créé. Cet emblème est connu sous le nom de **« JOYAU CARITAS »** et, selon les statuts, peut être porté lors de toutes les fonctions du Conclave.



Le mot latin **« Caritas »** reflète la devise de notre Fondation Caritative:

« Caritas Numquam Excidit »

(La charité ne faillit jamais.)

Le Joyau Caritas est remis à un Chevalier Compagnon qui verse **250 $** à la Fondation Caritative, soit en une seule fois, soit par versements successifs. Une « Étoile » est décernée pour chaque tranche de **250 $,** et une « Couronne » lorsque les dons cumulés atteignent **2 000 $.**

LE GRAND CONCLAVE IMPÉRIAL du CANADA

FONDATION CARITATIVE DE L'ORDRE DE LA CROIX-ROUGE DE CONSTANTIN

La charité est patiente, elle est pleine de bonté; la charité n'est point envieuse; la charité ne se vante point, elle ne s'enfle point d'orgueil; elle ne fait rien de malhonnête, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité; elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout. La charité ne périt jamais. Trois choses demeurent : la foi, l'espérance et la charité; mais la plus grande d'entre elles est la charité.